Image not found or type unknown

# ITALIE : LE DESAMOUR POUR LES PROFESSIONS LIBERALES

publié le **22/03/2017**, vu **487 fois**, Auteur : Maître Michel BENICHOU

**Les jeunes italiens ne s'engagent plus dans les professions libérales.**

Les jeunes italiens ne s'engagent plus dans les professions libérales. Cela concerne également les professions du droit. Le journal « Les Echos » fait état d'une chute de 56 % des inscriptions auprès de l'Ordre des notaires avec des pics à 60 % pour Naples et 68 % à Bari. La profession est de moins en moins rémunératrice. Les revenus annuels étaient d'environ 200.000 euros. Ils sont désormais d'environ 70.000 euros.

Pour les avocats, la baisse des revenus est de 14,7% en 10 ans. Dès lors, pour 56 % des avocats (extrêmement nombreux en Italie – près de 200.000), le revenu annuel est de 20.000 euros. Les avocats sont pourtant, dans leur exercice, encore assez protégés. Par ailleurs, ils occupent tous les terrains d'activité.

Michel BENICHOU

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés